N° 48 MARS 2015

L'AIGUILLON

www.solidairesidd.org

L'EDITORIAL DU SG	P 1
CONGRES 2015 EN CAMARGUE	P 2
LETTRE OUVERTE AUX MINISTRES	P 3
SOLIDAIRES FINANCES INTERPELLE LES MINISTRES	P 4 A 5
FONCTIONNEMENT DES CHS-CT	P 6
REFORME DE L'ETAT ET REVUE DES MISSIONS	P 7 A 8
ACTUALITES DES REGIONS : PACA	P 9 A 10
ACTUALITES DES REGIONS : BRETAGNE	P 11 A12
CALENDRIER DES PAYES 2015	P 13
BULLETIN D'ADHESION 2015	P 14

L'EDITORIAL DU SG

Au lendemain des élections professionnelles générales du 4 décembre 2014, premières du genre, je tiens tout d'abord, au nom des militants de Solidaires à l'Industrie et au Développement Durable, à remercier chaleureusement celles et ceux qui ont permis, par leur expression démocratique, aux représentants de Solidaires de renforcer leur position tant dans les instances des ministères économique et financier (MEF) que dans celles du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE).

Solidaires est, et demeure, un syndicat revendicatif. C'est à ce titre qu'il s'inscrit également dans la défense de la liberté d'expression, contre toute forme d'oppression et d'extrémisme et notamment contre celui qui a porté atteinte en janvier 2015, au cœur de la capitale, au fondement de la république, de la laïcité et du « vivre ensemble ».

Le défi lancé par les Grecs à l'Europe lors de l'élection législative du 25 janvier 2015, contre l'austérité et les acteurs économiques qui enferment les nations dans la rigueur et demandent aux populations des sacrifices insoutenables, est une manifestation qui démontre, s'il en est, que les peuples détiennent leur sort par les urnes.

C'est dans ce climat dramatique et tendu, conscient des difficultés quotidiennes des agents administratifs et techniques, de toutes les catégories, en poste dans les DREAL, dans les DIRECCTE et en administration centrale, que je suis amené à prendre mes fonctions au sein de Solidaires à l'Industrie et au Développement Durable.

Nous nous attacherons ensemble à faire valoir vos droits collectifs et individuels et à vous rendre compte de nos actions pour la défense du service public et contre les « réformes » telles que la « revue des missions », « la loi dite Macron »

JUSTICE SOCIALE !

et celle de « l'évolution de l'organisation de l'état territorial » qui s'opèrent actuellement sans dialogue social sous les dorures de la république à en croire la note du premier ministre du 18 septembre 2014 adressée aux services d'inspections générales de chaque ministère.

Il m'appartient, en votre nom et avec toute l'équipe de Solidaires I.D.D., de porter haut les valeurs de

justice sociale de l'Union Syndicale Solidaires et de Solidaires Fonction Publique, dont Solidaires I.D.D est membre, et de lutter pour l'amélioration de l'emploi, des missions, des conditions de travail, de rémunération, de reconnaissance des agents et de politiques sociales.

La justice sociale est étroitement liée à la justice fiscale. L'explosion des inégalités des revenus en France, en Europe et dans le monde révolte légitiment les salariés. En effet, le fait que 1 % des plus riches détiennent 99 % de la richesse mondiale, que des millions

JUSTICE FISCALE !

d'humains vivent avec moins de 1 € par jour, que rien de contraignant ne soit mis en œuvre pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale entre pays et donc, de favoriser l'exil des riches via des « paradis fiscaux », conduit inexorablement à la révolte de celles et ceux à qui il est constamment répété que le « toujours plus d'impôt » est indispensable au bon fonctionnement des services publics, que parallèlement on cherche à détruire par tous les moyens.

Dans ce schéma bien réel, il est fort à craindre que nous retrouvions les conditions de la révolution du tiers état-contre la noblesse et le clergé.

A n'en pas douter, vous trouverez dans l'Aiguillon, la traduction de l'action et de l'expression régulière à laquelle Solidaires est très attachée. Je ne peux, également, que vous inviter à consulter notre site de diffusion de l'information et des positions motivées prises dans le respect du mandat qui nous est donné. (**http://solidairesidd.org**).

Je tiens également à vous informer que Solidaires à l'Industrie et au Développement Durable tiendra son 4ième congrès le **24 septembre** prochain à Gallargues le Montueux (Gard). Ce moment privilégié de rencontre et de débat sur la politique syndicale, auquel je vous convie d'ores et déjà, permettra d'élire l'équipe de vos représentants et de définir la stratégie pour la défense des agents. Les éléments explicatifs détaillés pour y participer vous seront communiqués très prochainement.

Ce premier contact avec vous est aussi pour moi l'occasion de vous demander de rejoindre notre réseau de représentants du personnel, de militants, de sympathisants ou d'adhérents afin de parfaire la cartographie de la représentation territoriale de Solidaires I.D.D et donc celle des agents.

Solidairement,
Jean-Jacques HUET

4IEME CONGRES DE SOLIDAIRES I.D.D. DU 24 SEPTEMBRE 2015

Le 4ième Congrès national du syndicat Solidaires I.D.D. aura lieu le 24 septembre 2015. Il est situé aux portes de la Camargue, plus exactement aux Jasses de Camargue sur la commune de GALLARGUES-LE-MONTUEUX dans le département du Gard (30660).

Situé au pied des Cévennes, le domaine des Jasses de Camargue est idéalement placé dans une région riche d'histoire et de traditions, sans oublier tout ce que la méditerranée vous offre, loisirs nautiques, gastronomie et plaisirs de la plage.

Au départ des Jasses de Camargue, vous vous trouvez à environ 15 mn de Nîmes, Montpellier et d'Arles, de la cité médiévale d'Aigues Mortes ou encore des plages et des ports de plaisance du Grau du Roi et de la Grande Motte, du parc naturel régional de Camargue, ...

Le 24 septembre 2015 «**Journée du Congrès**»,
Tous les congressistes sont attendus à partir de 8h30.
Un café d'accueil vous sera offert dans l'enceinte du complexe hôtelier des Jasses de Camargue.
L'ouverture du Congrès est fixée à 10 h 00.

Le congrès est l'instance plénière, décisionnelle de la stratégie du syndicat. Au-delà des retrouvailles et de la convivialité qui s'en dégagent, le congrès est un moment fort de la vie syndicale où chaque adhérent peut et doit s'exprimer.

VENEZ NOMBREUSES ET NOMBREUX !

Toutes et tous à Gallargues le Montueux, le 24 septembre 2015, pour participer à l'élaboration de l'avenir de Solidaires I.D.D.

Paris le, 27 février 2015

LETTRE OUVERTE

à Monsieur Michel SAPIN Ministre des Finances et des Comptes publics,
à Monsieur Emmanuel MACRON Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique
à Monsieur Christian ECKERT, Secrétaire d'Etat au Budget, auprès du ministre des Finances et des Comptes publics

Messieurs les Ministres,

Les Fédérations des Finances, Solidaires, CGT, FO, CFDT, UNSA et CFTC, s'adressent à vous pour dénoncer l'évolution des missions des ministères économiques et financiers et ses conséquences tant pour les agents que pour les usagers du service public.

La situation est alarmante à plus d'un titre. En effet, depuis le début des années 2000, les choix des gouvernements successifs ont consisté à supprimer des emplois, à procéder à des vagues successives de restructurations, à diminuer les moyens budgétaires des services de « Bercy » et à instaurer un mode de management orienté vers la pression statistique et la mise en concurrence des agents entre eux.

Ces choix ont profondément affectés la qualité et l'efficacité des missions mais également les conditions de travail des agents.
Il en va ainsi des missions de contrôle, par exemple, de plus en plus considérées comme une entrave à l'activité des entreprises alors que les différentes formes de fraudes économiques nourrissent les déséquilibres sociaux et économiques.

Ces choix ont été mis en œuvre sans discernement au nom de « l'exemplarité de « Bercy », et ce alors même que la charge de travail et la complexité d'exercice des missions ne cessent de s'accroître. Pour autant, alors que les ministères économiques et financiers ne sont pas estampillés « prioritaires », leurs missions n'ont jamais été aussi essentielles et reconnues en cette période de crise et de lutte contre toutes sortes de trafics.

Qu'il s'agisse du contrôle public (fiscal, douanier, économique, industriel), de la protection du consommateur, du conseil aux collectivités locales, de l'accueil des contribuables, de la statistique publique, des projections macroéconomiques et financières, de la formation économique, tout démontre l'incontestable utilité économique et sociale des administrations « Bercy ».

Ces changements profonds ne sont pas sans conséquences, tant sur les agents - parmi lesquels la perte de sens de leur travail est réelle - que sur l'exercice des missions dont la qualité souffre indéniablement, et de plus en plus. Au final, c'est l'ensemble des citoyens qui sont les premières victimes des conséquences de ces choix.

Nos fédérations n'ont eu de cesse de dénoncer cet affaiblissement de la place, du rôle et des moyens des ministères économiques et financiers.

Il en va ainsi des moyens humains. Ceux-ci doivent désormais, et de toute urgence, être renforcés.

Au-delà, il s'agit également de réorienter le mode de management vers davantage de soutien technique et vers une cohérence propre à chacune des directions générales et des services.

En outre, face aux mutations de l'organisation territoriale de l'État, il importe que « Bercy » conserve son unité, sa cohérence et une présence sur l'ensemble du territoire.

Enfin, **les moyens budgétaires doivent eux aussi être valorisés**, et ce afin de permettre aux services de fonctionner correctement et de reconnaître la technicité croissante des agents.

Messieurs les Ministres, nos fédérations revendiquent que les agents et services des ministères retrouvent enfin les moyens d'assurer correctement leurs missions de service public. Ensemble nos Fédérations osent espérer que vous partagez cet objectif, c'est pourquoi, elles se déclarent, sur ces bases, ouvertes au dialogue.

Veuillez agréer, messieurs les Ministres, l'expression de notre considération distinguée.

SOLIDAIRES Finances
SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES - SOLIDAIRES CCRF & SCL -
SOLIDAIRES-DOUANES - SOLIDAIRES I.D.D. – SUD INSEE –
SUD CENTRALE SOLIDAIRES – SNABF-SOLIDAIRES
Boite 29 - 80 , rue de Montreuil 75011 PARIS

Paris le, 20 janvier 2015

Vincent DREZET
Délégué de la Fédération Solidaires Finances
à
Monsieur Michel SAPIN
Ministre des Finances et des Comptes publics
à
Monsieur Emmanuel MACRON
Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique
à
Monsieur Christian Eckert,
Secrétaire d'Etat au Budget, auprès du ministre
des Finances et des Comptes publics
139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX

Messieurs les Ministres,

En ce début 2015, pour celles et ceux qui sont attachés aux valeurs fondamentales du « vivre ensemble », l'heure des bilans et du débat public sonne sans relâche. Les événements récents,
d'une exceptionnelle intensité dramatique et émotionnelle, nous interpellent, en France et ailleurs, sur ce qui « fait société ». A l'évidence, les valeurs, tour à tour attaquées, défendues et débattues font sens ; elles constituent bel et bien les fondements républicains du « vivre ensemble ».

Au-delà de la légitime réaction des citoyens, nous avons, chacun à notre place et dans notre rôle, la responsabilité de défendre et de consolider tout ce qui renforce la cohésion sociale et ce qui évite la fragmentation de la société. En la matière, le rôle de l'État et des services publics est essentiel.
C'est dans ce contexte que la fédération Solidaires Finances, désormais première fédération à
Bercy, souhaite vous interpeller sur l'état des services et des missions des ministères économiques et financiers, sur la qualité du service public et sur les conditions de travail des agents. Il en va non seulement de nos missions mais aussi des agents qui les exercent en étant au service de la collectivité.

La situation des agents et des services est connue. Elle est inquiétante. La baisse des moyens humains et financiers, la hausse de la charge de travail, les restructurations directionnelles (dans le cadre des plans et démarches stratégiques par exemple) voire interdirectionnelles et interministérielles (conséquences de la RéATE, notamment sur le réseau de la DGCCRF qui a été éclaté et sur le réseau de l'Industrie qui en 15 ans a perdu son identité) et les évolutions du mode de management alimentent une dégradation sans précédent des conditions de travail. Cette situation engendre frustrations et mécontentements parmi les agents, confrontés à l'absence de reconnaissance de leur qualification et à la baisse de la qualité du service public. Ainsi, les agents et les usagers endurent chaque jour de plus en plus difficilement cette dégradation générale. Au-delà des inquiétudes et des mécontentements, la perte de sens est réelle.
Que dire dans cette période du projet de loi dit « Macron » s'attelant à détricoter le Code du travail au grand dam des ministères dont les missions recouvrent ce périmètre (Travail, Affaires sociales…), de certains partenaires sociaux opposés aux mesures préconisées et à des secteurs économiques entiers dont certains (Commerce…) s'apprêtent à se mobiliser contre ce projet.

Ces secteurs mobilisés sont et seront notamment soutenus par l'Union syndicale Solidaires à laquelle notre fédération appartient. Sachez que nous en serons Solidaires.

Demain, d'autres décisions risquent de venir dégrader davantage cette situation. Ainsi, la fédération Solidaires Finances tient à souligner les nombreuses interrogations et inquiétudes qui se font jour quant aux décisions qui découleront de la « réforme territoriale de l'État » (tant en termes de statut des agents que d'organisation du service public) ou des projets « fonction publique » en matière de rémunération, de statuts, de mobilité et de parcours professionnels qui remettent en cause de facto les droits et garanties des agents. Il en va ainsi de la mise en place d'une modulation des rémunérations, de la mobilité géographique et fonctionnelle subie et, plus globalement, de l'organisation du repli de l'action publique…

Au niveau ministériel, nous déplorons également le lancement de chantiers dans une précipitation coupable et le manque de moyens préjudiciable à la crédibilité et à l'efficacité des mesures prises. Il en va ainsi de la « revue des missions », menée en dehors d'un véritable dialogue social et d'une approche des politiques ministérielles réduite, le plus souvent hélas, à de simples effets d'annonce…. Il faut donc que le dialogue social organisé aux ministères économique et financiers change. En effet, nous ne pouvons pas nous contenter d'un simulacre de dialogue social, manifestement vécu par vos services comme une formalité voire comme une « contrainte » et non comme l'indispensable écoute des représentants des personnels alors que leur légitimité a été confortée à l'occasion des élections professionnelles de décembre 2014.

Il faut désormais, et de toute urgence, stopper ensemble ce cercle infernal qui affaiblit la capacité d'action des agents et des services. La situation exige que nous nous rencontrions pour définir les conditions et modalités de reprise d'un véritable dialogue social sur tous ces sujets.

Nous demandons l'ouverture rapide de discussions pour réussir à inverser la tendance. Des mesures « positives » doivent être prises en matière :

- **d'emploi** : il faut stopper les suppressions d'emplois et organiser un plan de recrutement qui permette, à très court terme, de combler les postes vacants constatés ;

- **de missions** : si l'implication des agents n'a jamais failli, il faut désormais véritablement donner aux services les moyens nécessaires pour que les missions soient mises au service de l'intérêt général et de l'action publique, tant sur le plan de l'élaboration que de l'exécution, il faut enfin des garanties qu'aucune mission ne soit abandonnée ni externalisée,

- **de conditions de vie au travail :** au-delà des déclarations d'intention et des outils mis en place, il faut désormais une volonté politique et un plan d'amélioration des conditions de vie au travail qui agissent enfin rapidement et concrètement sur les causes de leur dégradation,

- **de rémunération :** en dépit des mesures déjà annoncées - comme la fin de la prime d'intéressement collectif ou la mise en place imminente d'un nouveau régime indemnitaire de fonction, de sujétion, d'expertise et d'engagement professionnel (RIFSEEP) - le pouvoir d'achat des agents doit être maintenu ; des négociations salariales doivent être engagées en ce sens (revalorisation de l'indemnité mensuelle de technicité de sorte que les agents perçoivent un gain net de 150 euros, remboursements de frais de déplacement, garantie de non-modulation des primes…) et aboutir rapidement car il y a urgence. Nous dénonçons avec Solidaires Fonction Publique le gel de la valeur du point d'indice depuis 2010 et exigeons son dégel et sa revalorisation,

- **de reconnaissance des agents** : notamment par l'adoption de plans de qualifications et la hausse du volume des promotions inter et intracatégorielles. Dans ce cadre, nous demandons que le dossier dit du « B en A » trouve un aboutissement et ce le plus rapidement possible,

- **de politiques sociales :** les politiques ministérielles dédiées à l'égalité professionnelle et à l'action sociale doivent retrouver leur ambition et bénéficier chacune des moyens nécessaires à leur mise en oeuvre dans un contexte social particulièrement dégradé. Nous dénonçons au passage les remises en cause des moyens humains mis à disposition des délégations de l'action sociale qui de fait met à mal « la sanctuarisation » affichée.

Messieurs les Ministres, la fédération Solidaires Finances vous demande solennellement que des discussions s'ouvrent rapidement car la situation impose des mesures d'urgence.

A l'heure où le rôle de l'action publique est contesté, nous sommes convaincus que réaffirmer le rôle public de nos missions, en leur donnant les moyens, en reconnaissant et respectant le rôle des agents publics au service de la collectivité, c'est renforcer non seulement le lien social, mais c'est également contribuer à améliorer le « vivre ensemble ».

Veuillez agréer, messieurs les Ministres, l'expression de ma considération distinguée.
Pour la Fédération Solidaires Finances
Le Délégué Fédéral
Vincent DREZET

FONCTIONNEMENT DES CHS-CT

Pour faire suite aux élections générales du 4 décembre 2014, la fédération Solidaires Finances, au travers de l'équipe fédérale du CHS-CT Ministériel a, d'ores et déjà, réalisé un certain nombre de supports repris en partie sur le site de Solidaires à l'Industrie et au Développement Durable.

Ces supports permettent notamment d'expliquer les différentes étapes relatives au "renouvellement des équipes militantes dans les CHSCT locaux et spéciaux".

Solidaires I.D.D ne peut donc que vous invitez à utiliser le lien ci-dessous pour appréhender davantage la stratégie syndicale de Solidaires sur le fonctionnement, la désignation du secrétaire, les nouveaux droits des membres en 2015 et la formation des équipes militantes des CHS-CT.

Cette stratégie syndicale vise à analyser, de manière globale, l'ensemble des risques et des impacts potentiels sur les conditions de vie au travail des agents et de les prévenir le plus en amont possible.

J'attire également votre attention sur le projet de décret relatif aux modalités du suivi médical post-professionnel des agents exposés à une substance cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction (CMR) disponible dans le volet CHS-CT de notre site.

Ce projet de décret modifie le décret n° 2009-1456 du 11 décembre 2009. Il concerne notamment les agents des ex-DRIRE ayant réalisé des contrôles de véhicules poids lourds et ayant eu contact avec des fibres d'amiante provenant des organes de frictions des véhicules.

Il précise aussi, au choix de l'agent, qui peut assurer le suivi post-professionnel et la prise en charge intégrale des frais par la dernière administration dans laquelle l'agent a exercé ses missions Lire la suite…

« RÉFORME » DE L'ÉTAT TERRITORIAL ET REVUE DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Comme souvent, sur un sujet donné, il y a au moins 2 lectures possibles.

Dans le cas présent, Solidaires s'efforce de vous apporter des éclairages sur ce qui se trame en coulisses et de vulgariser les éléments de langages employés par l'état et ses serviteurs. Pour ces derniers, l'exercice n'est pas des plus aisés. En effet, vendre leur « soupe » alors qu'ils sont assis, pour au moins la moitié d'entre eux, sur des sièges éjectables de directeurs (trices), ne sachant qu'au dernier moment qui sera l'heureux élu qui profitera du fauteuil, nous pouvons d'ores et déjà noter le zèle utilisé pour paraître le plus attrayant aux yeux des ministères.

Tout d'abord, un point de contexte, pour tenter d'y voir un peu plus clair, sans revenir sur la définition du mot « **réforme »** qui ici, ne correspond pas exactement à celle du dictionnaire pour les citoyens comme pour les fonctionnaires.

« RÉFORME » DE L'ETAT TERRITORIAL

Après trente années de mise en œuvre d'un long processus de décentralisation (territoriale et fonctionnelle), d'aménagement de l'État unitaire qui consiste à transférer des compétences administratives de l'État vers des entités (ou des collectivités) locales distinctes de lui, le gouvernement par la voix du premier ministre, dans une missive du 18 septembre 2014 adressée aux services d'inspection générale de l'administration, souhaite obtenir un rapport définitif pour le 15 mars 2015.

L'intention de redécouper les 22 régions en 13 dans la loi NOTRe est louable aux yeux d'un bon nombre de français avec, pour ambition affichée, de réduire **« le mille-feuille territorial »** comportant 4 échelons administratifs locaux qui se partagent des compétences entre les 36 700 communes, les 2 600 intercommunalités, les 101 départements et les 22 régions actuelles.

Le 27 janvier 2015, le Sénat a adopté en première lecture, le projet de loi NOTRe portant la nouvelle organisation territoriale de la République. Ce projet de loi constitue le troisième volet de la réforme des territoires, après l'adoption le 27 janvier 2014 de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles et la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions.

Toujours selon le gouvernement, « cet empilement des échelons d'administration », dont les compétences partagées et les financements croisés, souvent résumés pour les Français, par une complexification et une efficacité du fonctionnement de l'État territoires sont perfectibles.

Après les discussions de clocher entre les différentes strates et obédiences politiciennes, qui n'intéressent que celles et ceux qui occupent un ou plusieurs fauteuils confortables, vient le moment de réfléchir ensemble sur la tentative de mise en place de ce nouveau mécano et, bien sûr, de le faire fonctionner en application de la loi dite de « Modernisation de l'Action Publique (MAP) » Territoriale et d'Affirmation des Métropoles.

La transformation générale de l'architecture territoriale de la République créée au 1er janvier 2015 pour les 11 premières super régions et au 1er janvier 2016 pour le Grand Paris et Aix-Marseille-Provence est, selon l'État, un jeu pour la baisse des dépenses publiques et une meilleure prise en compte des besoins citoyens.

Un train de réformes qu'il conviendra de suivre, même s'il s'agit d'un TGV inter-métropoles ...
L'heure n'est plus aux diagnostics, précise le gouvernement. Néanmoins, ce dernier s'interroge toujours sur la méthode ! "à coups de rabot (sic)". Or, le Premier Ministre a rédigé le 18 février 2015 une nouvelle circulaire relative à la réorganisation des Services Régionaux de l'Etat intitulée « diagnostic territorial ».

Il faut avouer qu'il est assez difficile de comprendre, « **diagnostic ou pas de diagnostic** ».

REVUE DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Solidaires aurait très bien pu définir ce qu'est la revue des missions de services publiques mais la définition du gouvernement est suffisamment éloquente pour vous la soumettre telle qu'elle est présentée officiellement.

*« La revue des missions est une démarche qui vise à **s'interroger** sur la place et le rôle de l'État afin de rendre son action plus efficace, plus lisible et d'adapter au mieux ses missions aux attentes des citoyens, en identifiant celles qui sont susceptibles **d'évoluer**, celles qui pourraient être **renforcées**, celles qui pourraient être **exercées différemment**, celles qui pourraient être **transférées à d'autres acteurs (privatisation)**, celles qui pourraient être **créées** et, le cas échéant, celles qui pourraient être **abandonnées** ».*

N'ayant jamais été soumis au dialogue social, à quelque niveau que ce soit, pourparlers, audits et hypothèses circulent (comme des ballons d'essai). Solidaires, en particulier, est très inquiet des suites qui vont être données à ce dossier portant principalement sur la gestion des doublons et de l'impact supposé pour les missions de service publiques.

RÉFORME DE L'ETAT ET REVUE DES MISSIONS

Compte tenu de l'ampleur du chantier et contrairement aux affirmations de l'administration, ce grand chamboule-tout est mené sans la mobilisation de l'ensemble des principaux acteurs, aux niveaux national et local.

Solidaires dénonce l'absence de consultation des partenaires sociaux, des agents et des bénéficiaires de services publics, ainsi que le train d'enfer qui nous mène droit dans le mur.

Une nouvelle fois, Solidaires plaide pour une analyse globale de la situation et des axes de travail. En effet, il ne s'agit pas seulement de donner des moyens aux seules missions de développement économique et d'envisager, entre les lignes, la mutualisation des fonctions supports pour partie avec le SG ministériel et, s'agissant des DIRECCTE, avec le SG des ministères chargés des affaires sociales. En effet, il ne peut être envisagé que soient mises en place des missions prioritaires et d'autres qui seraient déléguées pour des raisons budgétaires.

L'État, garant de la cohésion économique, sociale et territoriale, est un principe fondamental pour l'équilibre de notre démocratie et de notre société.

Pour faire face à ses besoins, l'Etat cède son patrimoine immobilier dans le cadre de la réorganisation territoriale (RéaTE), et loue à prix d'or des structures, onéreuses à long terme, dans une période d'extrême tension financière. **L'Etat vend pour une bouchée de pain à des tiers détenant un monopole établit**. Le coût à moyen et long terme est extrêmement élevé pour les contribuables en impôts directs et indirects (réseau autoroutier, ...).

Trop souvent par le passé, des missions régaliennes telles que celles de la métrologie légale visant à assurer au quotidien pour les citoyens, la surveillance de 1er niveau et le suivi des instruments de mesures (balances, distribution de carburant, …) ont été privatisées.

En matière de sécurité routière, l'Etat a cédé en 2005, pour l'euro symbolique, des structures payées par les contribuables, permettant d'assurer le contrôle des véhicules poids lourds sur la route, à des organismes privés qui réclamaient depuis des années cette manne financière en plus des contrôles de véhicules légers.

Le contrôle des équipements sous pression (ESP) n'a pas échappé, lui non plus, à cette logique d'économie à court terme, visant à faire rentrer de l'argent frais dans les caisses de l'Etat.

En matière de surveillance dans la protection de l'environnement (contrôles et autorisations d'exploiter des installations et activités industrielles) l'administration relève régulièrement les seuils permettant ainsi aux mêmes organismes de procéder aux inspections, en lieu et place des agents préalablement habilités par l'Etat pour effectuer leurs missions régaliennes (inspections, contrôles, prévention, protection des risques technologiques et naturels, des populations, gestion de crises et sécurité publique notamment).

Solidaires dénonce, là aussi, les déclarations d'intentions faites par l'Etat suite à l'accident d'AZF à Toulouse en 2001, n'ayant pas été suivies d'effets à la hauteur des enjeux qui prévoyaient le renforcement de 400 emplois pour réaliser les inspections des installations classées, comme annoncé par le ministre de l'écologie de l'époque.

Au regard de ce retour d'expérience, l'administration privilégie dans de nombreux domaines d'activités, l'externalisation des missions régaliennes de l'Etat.
Solidaires a dénoncé la baisse des effectifs par le non-remplacement des postes vacants, organisée avec la mise en place officieuse d'un outil intitulé le « Budget Base Zéro », abandonné en 2014 par la ministre de l'écologie.

La baisse des moyens humains mise en œuvre par les gouvernements successifs et encore renforcées par l'actuel gouvernement, conduit à des pratiques qui ne permettent plus d'assurer ces missions face à l'inadéquation missions/moyens et à vendre au plus offrant, perdant ainsi des secteurs stratégiques de l'état.

C'est aussi ce qui se passe en matière de politiques économiques et d'emplois. Au prétexte de renforcer le rôle des conseils régionaux en matière de développement économique, (accompagnement des filières, anticipation et accompagnement des mutations économiques, missions d'intelligence économique, soutien aux entreprises en croissance ou en difficulté), l'état a cédé aux élus régionaux les dispositifs de conseil et d'aides financières (FEDER) et le soutien au développement des initiatives innovantes en matière d'appui aux TPE. Selon le gouvernement, ceux-ci seraient plus à même de répondre aux besoins pour maintenir et développer l'emploi au plan local. Quel sera alors le rôle de l'Etat et de la DGE (Direction Générale des Entreprises)., en particulier en matière de surveillance et d'équilibre territorial ?
Sur ce dernier point et il y en a bien d'autres, Solidaires considère que des élus peuvent être partisans, entre deux campagnes électorales, de favoriser des motivations différentes que celles impulsées par l'état et ses représentants sur le territoire national pour l'intérêt général.
L'Etat est, et doit rester, garant de la cohésion économique, sociale et territoriale. C'est un principe fondamental pour maintenir l'équilibre sociétal et démocratique.

En bref, après 30 années de décentralisation intensive, voici venu le temps de l'externalisation des missions, voire de leur privatisation.

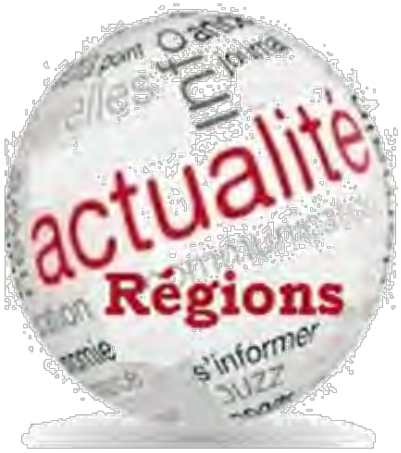

Actualités des Régions

DEMENAGEMENT EN DREAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Trouver chaussure à son pied : pas facile me direz-vous !!!!! quand on chausse du 45 et qu'on vous impose du 40…

Voilà ce qui est proposé **aux 440 agents** de la DREAL PACA pour 2016 : le regroupement des 6 sites, actuellement situés pour 4 d'entre eux sur la ville de Marseille (Prado, Perrier, St Charles, Rue B. Dubois) et 2 implantés à la périphérie d'Aix en Provence (commune du Tholonnet et sur le pôle d'activités des Milles) et cela sur un site unique sur :

Le BOULEVARD DES DAMES (BDD) qui ne correspond ni **à la taille de la DREAL** ni à son fonctionnement. Un projet qui n'est pas adapté aux besoins des agents, précipité et inadapté dès son commencement, et une absence évidente de concertation.

La précédente équipe dirigeante de la DREAL a donné la priorité, dès le départ, à la simplicité et à la rapidité. VITE ET BIEN … NE FONT PAS FORCEMENT BON MENAGE … !!!

Pourtant, dès 2009 les agents et leurs représentants avaient alerté la Direction sur la problématique de ce projet. !!! **Plus de 900 agents du MEDD sont impactés par ce déménagement.**

L'AVENIR AU BOULEVARD DES DAMES (BDD) N'EST PAS ROSE UN CHOIX INADAPTÉ

Sous prétexte d'économies, la logique immobilière de l'Etat est de réduire la surface impartie à chaque agent (même au-delà du seuil réglementaire de **12 m²** au risque d'ajouter encore du mal-être au travail. Non seulement, la dimension des bureaux est drastiquement réduite, mais de plus, les agents disposant actuellement d'un bureau individuel pour recevoir des industriels, des représentants d'usagers se verront attribuer des bureaux **à 2, 3, 4 et parfois 5 agents qui nuiront à la confidentialité nécessaire à l'exercice de leurs missions.** Cette situation deviendra rapidement invivable au quotidien, du fait qu'elle ne tiendra pas compte, ni des différentes missions des agents, ni des différents métiers.

Ce nouvel agencement dégradera obligatoirement, d'une part les conditions de travail du personnel de la DREAL et, d'autre part leur cadre de vie professionnelle. Cette situation augmentera indubitablement les risques psycho-sociaux (RPS) alors même qu'un accord Fonction Publique est à l'étude sur la Qualité de Vie au Travail.

Du fait de l'implantation excentrée du projet immobilier en cours**, cette situation entrainera une augmentation significative des temps de trajets, des temps de déplacements, de la fatigue** pour de nombreux agents. Parallèlement, ce point va probablement générer une augmentation du bilan carbone et des pollutions atmosphériques liées aux nombreux déplacements, alors même que l'administration s'affiche comme « Etat exemplaire en ce qui concerne le développement durable » et l'amélioration des conditions de travail du personnel.

De plus, les nouveaux locaux posent d'autres problématiques pour les agents, comme par exemple :

- **l'absence de stationnements suffisants**,
- **l'absence de restauration collective sur place,** alors qu'actuellement la plupart des agents en bénéficient,
- **l'absence d'étude d'ergonomie des locaux et notamment des postes de travail.** En effet, la concentration des personnels dans un même espace de travail (8h/j) est déstabilisante et éprouvante pour tous,
- etc. ...

Ces situations génèreront une augmentation du stress, de la fatigue « mentale et physique » ainsi que des risques d'accidents de la circulation. Il est également essentiel d'intégrer ce qu'implique un tel déménagement. En effet, le personnel a organisé sa vie autour de son lieu de travail initial. Les trajets A/R pour se rendre à la crèche et aux écoles viennent s'ajouter au trajet « travail » projeté.

Après avoir imposé aux agents ces nombreuses contraintes, l'administration les culpabilise en leur expliquant qu'au MEDDE il faut être exemplaire en termes de développement durable et limiter les trajets au maximum.

Il est donc de la responsabilité de la Direction d'apporter, non pas des solutions miracles comme l'expérimentation du télétravail, mais d'intégrer les investigations et préconisations du cahier des charges de l'expertise exigée par les représentants du personnel en 2014, afin de respecter l'article L.4121-2 du Code du Travail qui stipule : « *l'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L.4121-1* sur le fondement des principes généraux définis à cet article

L'INTERSYNDICALE SE MOBILISE ET NE LÂCHE RIEN !

- **Interpellation de la direction en Comité Technique : nomination d'un expert agréé qui devra se prononcer sur le projet immobilier du BDD et notamment sur la conformité du bâtiment avec les règles de construction, ainsi que sur l'ergonomie des postes de travail en fonction des espaces alloués aux agents dans les bureaux. L'examen en CHSCT des résultats de l'expertise qui doit être finalisée avant fin mars,**
- **Saisie du Préfet de Région et de fait du RPIE,**
- **Courrier adressé à Madame la Ministre de l'Ecologie, …**

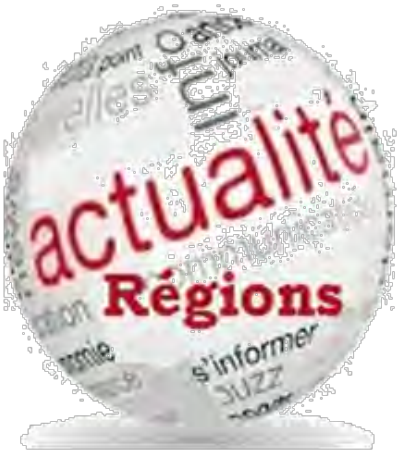

Actualités des Régions

LES SACDDCTT DE LA DREAL BRETAGNE S'INQUIÈTENT

La loi n° 2014-535 du 27 mai 2014 portant transposition de la directive n° 2012/13/UE du parlement européen et du conseil du 22 mai 2012 relative au droit à l'information dans le cadre des procédures pénales causera à l'avenir de sérieux problèmes aux SACDDCTT dans l'exercice de leurs missions.

LES NOUVEAUTÉS DE LA LOI DU 27 MAI 2014

Cette loi a pour principal objectif de renforcer les droits de la défense et de garantir une meilleure information sur le déroulement des procédures aux gardés à vue et aux personnes mises en cause dans les procédures pénales.

LE DROIT À L'ASSISTANCE D'UN AVOCAT ET D'UN INTERPRÈTE

L'article n° 61-1 de la loi du 27 mai 2014 exige la notification de leurs droits, à tous les contrevenants (saufs ceux mis en garde à vue) et ceci, dans une langue comprise par eux.

Le droit à un avocat, pendant cette audition libre prévue par ce nouveau texte, est entré en vigueur le 1er janvier 2015.

Le problème rencontré actuellement, découle du fait qu'une notification doit être faite lors d'une audition libre, acte judiciaire pour lequel les SACDDCTT ne sont pas habilités.

QU'EN EST-IL EN PRATIQUE AU QUOTIDIEN ?

La circulation des véhicules de transport routier de marchandises et de personnes doit s'effectuer dans les meilleures conditions de sécurité routière et dans le respect d'une saine concurrence entre transporteurs des États membres.
Une juge du Tribunal de Quimper a soulevé ce problème fin décembre 2014 en faisant le constat que les SACDDCTT exerçant leurs missions ne sont pas habilités à pratiquer l'audition. La juge leur a demandé de « **remettre** » aux gendarmes les procédures de 5ième classe et les délits, les confinant ainsi dans un rôle de rabatteurs pour ceux-ci.

Le sentiment de frustration qui en découle, déjà exacerbé par le reclassement de ces agents dans un corps de Secrétaire Administrative (SA), a brisé les dernières motivations que possédaient encore les SACDDCTT finistériens.

La Substitut du Procureur de Quimper a joué la médiation et proposé que toutes les procédures des SACDDCTT soient couplées d'une audition des gendarmes, occasionnant ainsi une surcharge de travail sans statistiques comptabilisées par ceux-ci.

L'AFFAIRE A TOURNÉ COURT ET FIN JANVIER 2015 LA COUPE ÉTAIT DÉJÀ PLEINE

« L'affaire » est remontée à la Chancellerie qui s'est montrée embarrassée et a botté en touche, précisant que les corps spéciaux exerçant des missions de Police comme les SACDD-CTT n'étaient pas concernés par ce texte de loi.

Or, un jour ou l'autre, cette affaire refera surface car la loi visée et la directive européenne ne font aucune exception. Il va s'en dire que **cette faille juridique sera rapidement exploitée par la défense pour demander des classements sans suite.**

Il semblerait que le Ministère de l'Ecologie se sente peu concerné par cette affaire, sachant que seules les statistiques de constatation sont prises en compte afin de donner aux transporteurs et conducteurs, l'impression que l'Etat joue bien son rôle de contrôle et les protège de la concurrence déloyale étrangère.

Lors du groupe de travail DGITM-Syndicats qui s'est réuni au Cabinet le 5 février 2015, **Solidaires I.D.D**. a demandé à la DGITM de lancer une enquête nationale auprès de la Chancellerie, sur la suite donnée aux procédures établies par les SACDDCTT et ceci, afin de répertorier les classements sans suite et d'en identifier les causes.

La réponse embarrassée de la DGITM apporte la conclusion suivante : ce travail d'enquête reste à la charge de chaque DREAL.

Solidaires I .D.D. dénonce la position prise par la DGITM, qui délègue aux DREAL les sujets « délicats », comme elle le fait actuellement sur les instructions du contrôle, en autorisant chaque région à édicter ses propres règles.

Pour **Solidaires I.D.D.**, les instructions du contrôle doivent découler d'une instruction nationale pour uniformiser les pratiques et protéger les SACDD-CTT. Elles doivent être validées lors d'un CHSCT national.

Le secrétaire d'Etat aux Transports, lors du débat sur la loi MACRON à l'Assemblée Nationale a, le 14 février dernier, qualifié de « **loi de la jungle** » la situation du transport sur nos routes. Solidaires I.D.D. ne manquera pas, évidemment, de l'interroger sur le sort réservé aux SACDDCTT dans cette jungle.

Le taux d'infractions des véhicules étrangers est relativement élevé. L'essentiel des infractions constatées tient à la réglementation sociale européenne.

UN PROBLÈME RÉCURRENT QUANT À L'ÉVOLUTION DES HABILITATIONS DES SACDDCTT

Le pouvoir d'immobiliser les véhicules a été accordé en 1985, en même temps que celui d'encaisser des consignations. Bien d'autres habilitations ont permis aux contrôleurs de faire évoluer leurs pratiques du contrôle. Les conditions de travail ont aussi fortement évoluées et cela dans toute l'Europe.

Calendrier Payes

2015

Mois de la paye	Date de remise	Date de valeur
Janvier	26	28
Février	23	25
Mars	25	27
Avril	24	28
Mai	22	27
Juin	24	26
Juillet	27	29
Août	25	27
Septembre	24	28
Octobre	26	28
Novembre	24	26
Décembre (*)	18 (1)	22

(*) Date traditionnellement avancée pour permettre le crédit des comptes avant Noël

BULLETIN D'ADHESION 2015

Téléchargement du bulletin d'adhésion

L'AIGUILLON

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN-JACQUES HUET
REDACTEUR EN CHEF : CHRISTINE LOUISOT
SECRETAIRE DE REDACTION : CHRISTINE LOUISOT
REDACTEURS : ANNIE ONYSZKIEWICZ – GUY GUYVARC'H – P. KUBIAK
PERIODICITE : TRIMESTRIELLE ISSN : 1622 – 4736
NUMERO DE CPPAP : 0203S05673
NUMERO : MARS 2015
DEPOT LEGAL : MARS 2015

LE SYNDICAT SOLIDAIRES I.D.D. EST UN SYNDICAT PROFESSIONNEL
MEMBRE DE SOLIDAIRES AUX FINANCES, DE SOLIDAIRES ENVIRONNEMENT
ET DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES